

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2025

Département de Saône-et-Loire

Arrondissement de LOUHANS,

Le 26 septembre 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-cinq et les neufs octobres à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 26 septembre 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Monsieur Jean-Michel FROMONT, Monsieur Bernard DOURIOT, Madame Evelyne CHANUSSOT, Monsieur Aurélien COLAS, Madame Isabelle REBILLARD, Monsieur René ROSAT, Monsieur Joris LACOUR, Madame Marie-Noëlle PAQUELIER, Madame Christine PERREAUT.

Etaient excusées : Madame Maryse COULON

Etaient absents : Monsieur Emmanuel MERLE

Pouvoir : Madame Maryse COULON donne son pouvoir à Madame Evelyne CHANUSSOT

Secrétaire de séance : Monsieur Joris LACOUR

1. Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2025.

Les membres approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

2. Délibération 32_2025 : Tarif de la salle des fêtes pour les Conscrits.

Le Conseil municipal informe que, jusqu'à présent, le tarif de location de la salle des fêtes pour les conscrits était équivalent au montant des charges de fonctionnement. Depuis la fin du mois de juillet 2025, une climatisation a été installée dans la salle, ce qui engendre une augmentation des charges de fonctionnement.

En conséquence, le tarif applicable est désormais fixé à **50 €**, correspondant aux nouvelles charges induites par l'installation. Cette réévaluation entraîne donc une hausse du tarif également pour les conscrits.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

3. Délibération 33_2025 : Autorisation d'un emprunt sur le budget de la commune pour la climatisation de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de souscrire un prêt d'investissement afin de financer la facture relative à l'installation de la climatisation dans la salle des fêtes, pour un montant total de 22 135 €.

Ce prêt serait contracté sur une durée de 60 mois, au taux fixe de 3,02 %, avec un remboursement par amortissement à échéances constantes. Des frais de dossier de 100 € sont également à prévoir.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

4. Délibération 34_2025 : Approbation d'une décision modificative n°3 au budget 2025 de la commune de THUREY.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à plusieurs échanges avec Monsieur Edot du CDL, une décision modificative s'avère nécessaire afin d'alimenter le chapitre 11 du budget, dans le but de régler certaines factures en attente.

Un travail d'analyse est actuellement en cours pour identifier les comptes budgétaires sur lesquels un transfert de crédits pourrait être effectué, sans entraîner de dépassement budgétaire.

La décision modificative sera soumise au vote du Conseil dès réception du retour officiel de Monsieur Edot, permettant ainsi d'assurer la régularité de l'opération.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

5. Délibération 35_2025 : Adhésion au contrat pour la couverture des obligations statutaires.

Le Maire présente au Conseil municipal la nécessité pour la commune d'adhérer à un contrat collectif visant à couvrir les obligations statutaires liées à la protection sociale des agents territoriaux.

Ce contrat, proposé par l'intermédiaire du Centre de Gestion, permettant à la commune de bénéficier d'une couverture adaptée et mutualisée pour faire face aux dépenses imprévues liées aux situations statutaires des agents.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

6. Départ de l'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'agent de maîtrise actuellement en poste a fait part de sa décision de ne pas poursuivre son activité au sein de la commune. Il a toutefois accepté de renouveler son contrat pour une durée de deux mois, soit jusqu'à la fin du mois de novembre 2025, afin d'assurer la continuité du service.

Dans le cadre de son départ, l'agent a proposé la candidature d'un agent technique pour le remplacer. Monsieur le Maire a rencontré ce candidat lors d'un entretien réalisé le mercredi 1^{er} octobre 2025.

Le Conseil municipal prend acte de cette information. Un suivi sera assuré concernant le recrutement éventuel de ce nouvel agent.

7. Arrivé d'un nouvel agent technique.

Suite à l'entretien réalisé le 1^{er} octobre 2025, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Laurent BOUDOT, agent technique actuellement titulaire à la commune de Verdun-Ciel, a exprimé le souhait d'intégrer la commune de Thurey par le biais d'une mutation.

Âgé de 52 ans et domicilié à Serley, Monsieur BOUDOT occupe actuellement un poste d'agent technique relevant du 9^e échelon, avec un indice brut de 401 et un indice majoré de 376.

Il souhaite terminer l'année 2025 dans sa commune actuelle et prendre ses fonctions à la commune de Thurey à compter du 4 janvier 2026.

Conformément à la réglementation en vigueur, une offre d'emploi pour un poste permanent devra être publiée sur le site de l'emploi territorial pour une durée minimale d'un mois avant toute décision officielle de recrutement par mutation.

Le Conseil municipal prend acte de cette demande et des démarches administratives à engager.

8. Délibération 05_2025 du Lotissement des 3 Pointes : Cessions des parcelles B419 de 790m² et la I426 de 120m² à bâtir.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Émile PETIOT a récemment pris contact avec la commune afin de manifester son intérêt pour l'achat du Lot 2 situé dans le Lotissement des 3 Pointes, en vue de la construction d'une maison individuelle.

À la suite de plusieurs échanges avec Monsieur le Maire, une date a été convenue pour la signature d'un compromis de vente, fixée au lundi 20 octobre 2025, en présence de Maître LOUIS, notaire à Mervans.

Le Conseil municipal prend acte de cette démarche.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

9. Nouveau bail de fermage.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bail de fermage conclu entre le CCAS de Thurey et Monsieur et Madame BOIVIN, signé le 1^{er} janvier 2014, arrive à échéance au 31 décembre 2025. Il convient donc de procéder à la rédaction d'un nouveau bail à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée légale de 9 ans.

Par ailleurs, une partie des terrains initialement concernés par ce bail a été cédée. En effet, la parcelle B304, incluant les parcelles B485 (626 m²) et B486 (607 m²) ainsi qu'un chemin d'une superficie de 183 m² situé entre les habitations de Monsieur BERNARD et Monsieur HILL, a été acquise par ces deux propriétaires.

La vente de ces parcelles et du chemin a été signée chez Maître LOUIS, notaire à Mervans, en date du 24 septembre 2025.

En conséquence, pour l'année 2026, la facturation du fermage devra être ajustée au prorata des surfaces restant en location. Un nouveau bail de fermage, excluant les parcelles vendues, sera établi à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 9 ans.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

10. Délibération 36_2025 : Intégration du budget CCAS au budget de la commune à partir du 1^{er} novembre 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de sa volonté de procéder à la dissolution du budget autonome du CCAS, afin de l'intégrer au budget principal de la commune à compter du 1^{er} novembre 2025.

Cette proposition fait suite à un faible niveau de dépenses de fonctionnement constaté ces dernières années pour le CCAS, alors même que ce dernier bénéficie de recettes d'investissement significatives. L'intégration de ce budget permettrait ainsi de rationaliser la gestion budgétaire de la collectivité, en réduisant à deux le nombre de budgets votés (contre trois actuellement), simplifiant ainsi le processus budgétaire.

De plus, cette fusion offrirait la possibilité de mobiliser les fonds d'investissement du CCAS au profit de projets communaux, dans le respect de l'intérêt général et des compétences de la commune.

Le Conseil municipal prend acte de cette proposition, dans l'attente de l'élaboration de la délibération officielle de dissolution et des démarches réglementaires associées.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

11. Délibération 37_2025 : Indemnité d'Administration et de Technicité

Monsieur le Maire informe le conseil d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour une durée de deux mois à Monsieur Simon VEROT, relevant dans le cadre de l'emploi d'Agent de Maîtrise C d'une valeur de 333.00€.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

12. Délibération 38_2025 : Relative à la facturation des retards en fin de journée scolaire

À compter du 3 novembre 2025, tout retard non justifié de plus de 5 minutes après l'horaire de fermeture de l'école, soit 16h30, fera désormais l'objet de mesures spécifiques, à savoir :

- Une pénalité forfaitaire de 15,00 € par enfant et par jour pour tout retard compris entre 5 et 10 minutes.
- Au-delà de 10 minutes de retard, l'enfant sera automatiquement pris en charge par le service de transport scolaire pour être conduit à la garderie de Lessard-en-Bresse. Les frais liés à cette prise en charge pourront être répercutés sur la famille.

Les sommes dues seront directement intégrées à la facturation du service scolaire, et, en cas de non-paiement, des procédures de recouvrement conformes aux règles de gestion des recettes publiques pourront être engagées.

Les familles concernées seront informées par courrier et via les supports de communication habituels.

Cette mesure vise à garantir le bon fonctionnement du service scolaire, préserver les conditions de travail du personnel encadrant et responsabiliser les familles quant au respect des horaires.

Pour : 10

Contre : 0

Absent : 0

13. Questions diverses.

- Visite de la Sous-préfète en Mairie le 16 septembre 2025.
- Débrief sur la réunion à la Trésorerie de Louhans le 6 octobre 2025.
- Réexplications sur la Prévoyance et la Santé soumise par le Centre de Gestion.
- Débrief sur la réunion du parquet à Pierre-de-Bresse le 8 octobre 2025.
- Visite du Sénateur en Mairie le 10 octobre 2025.
- Repas du CCAS le 11 octobre, 68 repas de prévus.
- Contrôle de la DDPP, cantine noté **B satisfaisant**. Le maire félicite les équipes de la cantine.
- Nettoyage du cimetière prévu le 18 octobre 2025.

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents aux démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Le Maire, Jean-Michel FROMONT

